















AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF COMMUN DE PRODUCTION DOCUMENTAIRE ET EXPERTISE RH ENTRE LES CENTRES DE GESTION DE LA CHARENTE, DE LA CORREZE, DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DES LANDES, DU LOT-ET-GARONNE, DES PYRENEES ATLANTIQUES ET DE LA HAUTE-VIENNE

Entre

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Charente** représenté par son Président, Monsieur Patrick BERTHAULT, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze représenté par son Président, Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Dordogne** représenté par son Président, Monsieur Laurent PEREA, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Gironde** représenté par son Président, Monsieur Roger RECORS, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes représenté par sa Présidente, Madame Jeanne COUTIERE, habilitée à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne représenté par son Président, Monsieur Christian DELBREL, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Et

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des **Pyrénées-Atlantiques** représenté par son Président, Monsieur Nicolas PATRIARCHE, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

$\mathbf{E}t$

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la **Haute-Vienne** représenté par sa Présidente, Madame Sylvie ACHARD, habilitée à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration du

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1er: MODIFICATION DE LA CONVENTION

La convention signée le 9 mars 2021 par les CDG de Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne pour la création d'un dispositif commun en matière d'expertise en gestion des ressources humaines est étendue au CDG des Landes.

ARTICLE 2: DISPOSITIONS FINANCIERES

La répartition des charges entre les CDG partenaires prévue à l'article n° 4 de la convention est modifiée ainsi qu'il suit à compter du

Répartition des charges entre 8 CDG "adhérents"

CDG	O/N	7061 / 2019	0/0	Répartition
16	О	936 443,72 €	8,26%	13 216 €
19	О	613 540,55 €	5,41%	8 659 €
24	0	1 262 653,40 €	11,14%	17 819 €
33	О	3 120 816,98 €	27,53%	44 043 €
40	О	1 913 576,73 €	16,88%	27 006 €
47	О	822 130,97 €	7,25%	11 602 €
64	О	1 880 948,00 €	16,59%	26 545 €
87	О	787 265,73 €	6,94%	11 110 €
Total		11 337 376,08 €	100,00%	160 000 €

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.
Fait à Agen en huit exemplaires, le
Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion de la Charente
Jean-Pierre LASSERRE, Président du Centre de Gestion de la Corrèze
Laurent PEREA, Président du Centre de Gestion de la Dordogne
Roger RECORS, Président du Centre de Gestion de la Gironde
Jeanne COUTIERE, Présidente du Centre de Gestion des Landes
Christian DELBREL, Président du Centre de Gestion du Lot-et Garonne
Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques
Madame Sylvie ACHARD, Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Vienne